

Budget Annexe LEADER 2022 Rapport de Présentation

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 255 491 €.

Ce budget 2022 intègre les crédits liés aux 3 actions programmées et animées par notre GAL de Haute Mayenne à savoir : le Projet Alimentaire Territorial ; l'action France Mobilité et l'action Réemploi.

LES RECETTES 2022 :

Les recettes par action :

	Etat (plan de relance)	Région	Adème	Leader	Communauté de Communes adhérentes	Total par action	% des recettes par action
FRANCE MOBILITÉ			28 000 €	16 800 €	11 200 €	56 000 €	22%
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	17 500 €		5 163 €	11 666 €	15 147 €	49 476 €	19%
RENOVATION BATIMENTS (solde 2021)				5 100 €	1 275 €	6 375 €	2%
REEMPLOI		12 000 €		15 000 €	3 000 €	30 000 €	12%
Financement des charges de structure	25 200 €			58 112 €	30 328 €	113 640 €	44%
	42 700 €	12 000 €	33 163 €	106 678 €	60 950 €	255 491 €	

Les recettes par chapitre comptable :

chap.	Intitulé	RECETTES			écart en € BP à BP
		BP 2020	BP 2021	BP 2022	
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	23 746,29	1 214,08	0,00	-1 214
74741	Communes du Horps Action Revitalisation centre bourgs	15 177,60	5 150,00		-5 150
74748	Communes de Chailland Action Revitalisation centre bourgs		5 150,00		-5 150
7472	Subvention Région	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0
7473	Subvention Département	5 000,00	5 200,00		-5 200
74718	Subvention Etat	8 222,00	17 500,00	42 700,00	25 200
7478	Subvention ADEME	25 311,21	77 700,00	33 163,00	-44 537
74751	Participations des groupements de Collectivités	47 669,72	65 255,00	60 950,00	-4 305
7477	Participations Budget Européen Leader	141 448,18	100 289,92	106 678,00	6 388
	TOTAL Recettes	278 575,00	289 459,00	255 491,00	-33 968

Les recettes 2022 sont constituées :

✓ **La participation du programme européen LEADER -----106 678 €**

✓ **Des participations des 4 Communautés adhérentes ----- 60 950 €**

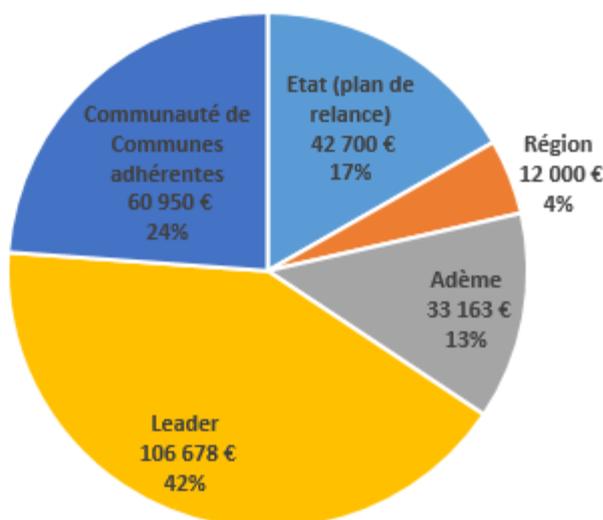
Calculées au prorata du nombre d'habitants, ces participations portent sur le financement de l'assistance technique à savoir les dépenses d'animation, de gestion, d'évaluation, de communication et de coopération. Elles seront appelées en deux fois, 50 % après le vote du budget et le solde au cours de 1^{er} trimestre de 2022 sur la base des dépenses réellement justifiées. La participation du budget général de Mayenne Communauté est inscrite pour 14 083 €.

✓ **Une subvention de l'ADEME ----- 33 163 €**
 Cette participation de l'Adème est attendue pour le projet mobilité et pour le projet alimentaire.

✓ **Une subvention de l'Etat ----- 42 700 €**
 Cette participation de l'Etat est attendue pour le projet alimentaire territorial dans le cadre du plan de relance (dont 25 200 € pour le financement du poste du chargé de mission)

✓ **Une subvention de la Région ----- 12 000 €**
 Cette participation de la Région est attendue pour l'action réemploi.

Les financeurs du Gal de Haute Mayenne en 2022



Les recettes 2022 de 255 491 € permettent de financer les dépenses suivantes :

LES DÉPENSES 2022 :

Les dépenses par action :

	Charges à caractère général	Charges de personnel	Dépenses imprévues	Total par action	% des dépenses par action
FRANCE MOBILITÉ	61 000 €			61 000 €	24%
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	44 740 €			44 740 €	18%
REEMPLOI	30 000 €			30 000 €	12%
Charges de structure	3 994 €	113 640 €	2 117 €	119 751 €	47%
	139 734 €	113 640 €	2 117 €	255 491 €	

Les dépenses par chapitre comptable :

chap.	Intitulé	DÉPENSES			écart en € BP à BP
		BP 2020	BP 2021	BP 2022	
011	Charges générales	176 745,00	167 469,00	139 334,00	-28 135
	<i>locations mobilières</i>		2 000,00	2 000,00	0
	<i>études</i>	24 670,00	45 000,00	53 240,00	8 240
	<i>prestations de services</i>	148 375,00	111 875,00	73 000,00	-38 875
	<i>documentation</i>	600,00	600,00	2 100,00	1 500
	<i>formation</i>			1 000,00	1 000
	<i>annonce et insertion</i>	1 000,00	4 500,00	4 500,00	0
	<i>voyages et déplacements</i>	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0
	<i>missions</i>				0
	<i>réception</i>	500,00	1 894,00	1 894,00	0
	<i>concours divers</i>	600,00	600,00	600,00	0
012	Charges de personnel 2 tps pleins- 1tps partiel 80%	101 630,00	121 590,00	113 640,00	-7 950
65	Redevances pour concessions		400,00	400,00	0
022	Dépenses imprévues	200,00	0,00	2 117,00	2 117
	TOTAL Dépenses	278 575,00	289 459,00	255 491,00	-33 968

Les dépenses se subdivisent dans les 3 chapitres suivants :

① Les charges à caractère général ----- 139 334 €

Elles recouvrent deux types de dépenses :

- 1° Les frais de fonctionnement du service (copies, déplacements, documentation, abonnements, réception, formation) pour **3 594 €**, et
- 2° Les dépenses des prestations réalisées pour les actions du programme LEADER pour un budget total de **135 740 €** réparti sur les actions suivantes :
 - 1/ « France Mobilité » ou « bougeons mieux en Haute Mayenne » pour la mise en place de l'action (61 000 €)
 - 3/ Le réemploi avec une étude de 30 000 €
 - 4/Le Projet Alimentaire Territorial, filières courtes pour l'étude diagnostic et la mise en place de l'action (27 740 €) et pour action de sensibilisation (17 000 €).

② Les charges de personnel ----- 113 640 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des 2,8 ETP.

③ Les redevances pour concessions----- 400 €

Cette dépense prévoit l'acquisition d'un logiciel facilitant les Visio conférences.

Les dépenses imprévues ----- 2 117 €